



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, greffier de cette ville, que conformément aux exigences du règlement 967 concernant les dérogations mineures :

La Ferme des Ruisseaux, s.e.n.c., propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser l'agrandissement d'une miellerie à au moins 7,45 mètres d'une étable, plutôt qu'à au moins 10 mètres entre deux bâtiments agricoles, comme le prévoit l'article 9.5.3.2 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 2920, route du Lac Ouest;

Nutrinor Coopérative, propriétaire, a déposé une demande de dérogation mineure au règlement de zonage pour autoriser la construction d'un dépanneur/station-service à une distance d'au moins 5,5 mètres de la ligne avant, plutôt qu'à au moins 7,5 mètres, comme le prévoit l'article 18.2.1 du règlement de zonage 199-2012, pour la propriété sise au 1005, boulevard Saint-Jude.

AVIS PUBLIC est également donné qu'à la suite de l'avis qui lui sera transmis par son Comité consultatif d'urbanisme, le Conseil municipal statuera sur ces demandes de dérogation lors de sa séance ordinaire qui sera tenue

le lundi 7 mai 2018 à 19 h
en la salle du Conseil de la Ville d'Alma

AVIS est en outre donné que toute personne intéressée peut se faire entendre par le Conseil relativement à ces demandes de dérogation mineure.

Donné à Alma,
ce 18 avril 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat

ATTESTATION

JE, soussigné, greffier de la Ville d'Alma, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-dessus par affichage à l'hôtel de ville, le 18 avril 2018, par diffusion sur le site Internet de la Ville, le 18 avril 2018 et par insertion dans le journal Le Lac-Saint-Jean, le 18 avril 2018.

Alma, ce 18 avril 2018.

Le greffier de la Ville d'Alma,


Jean Paradis, avocat